



MAIRIE DE BOISSY LE SEC

Allée Gérard Dubrule
91870 BOISSY-LE-SEC

Tél : 01.64.95.70.35 Fax : 01.69.58.77.75

Mail : mairie@boissylesec.fr

Boissy le Sec, le 21 mai 2019

Madame, Monsieur,
Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira, à la Mairie le :

Lundi 27 mai 2019 à 20 heures 30

Ordre du jour :

- 01 Maîtrise d'œuvre station d'assainissement Venant
- 02 Demande de subvention

Dans l'attente de vous accueillir, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire
Frédéric GOUPIL



p/o

(*)Rayer la mention inutile.

POUVOIR

Je soussigné(e) Conseiller(e) Municipale(e), Adjoint (*) de la Commune de Boissy le Sec, ne pouvant, par suite d'un empêchement, assister à la réunion du Conseil Municipal en date du, donne, par la présente, procuration à M.....Conseiller(e) Municipal(e), Adjoint (*) de la Commune de Boissy le Sec, pour me remplacer à cette réunion et voter valablement en mes lieu et place, pour toutes questions susceptibles d'être présentées à cette réunion.

Boissy le Sec, le
Signature



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L'an deux mille dix-neuf le lundi 27 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric GOUPIL, Maire.

**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 mai 2019

DATE D'AFFICHAGE

21 mai 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

OBJET

**Maîtrise d'œuvre pour la
reconstruction de la station
du hameau de Venant**

**Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0**

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL, Cécile POIRIER et Sarah BLONDEAU, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET, et Henri BERTAZ.

Absent représenté :

François BOUBET donne pouvoir à Henri BERTAZ

Absente :

Josiane DUCOS

Secrétaire de séance Patrice KOPACZ

ARRIVÉE

28 MAI 2019

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Considérant le souhait de la commune de BOISSY LE SEC de s'adjoindre les compétences d'un maître d'œuvre pour mener à bien l'opération de reconstruction de la station d'épuration communale du Hameau de Venant et la démolition de la station existante.

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre n°2019-001 relatif à la mission de maitrise d'œuvre.

Considérant l'analyse des offres présentée par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le marché n°2019-001 relatif à la mission de maitrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de reconstruction de la station d'épuration communale du Hameau de Venant et la démolition de la station existante pour un montant de 20 775,00 € H.T. proposé par le Cabinet BUFFET Ingénierie (119 Ter rue Paul Fort – 91310 MONTLHERY).

SOLLICITE les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Essonne.

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Frédéric GOUPIL



**BOISSY LE SEC
ESSONNE****DATE DE CONVOCATION**

21 mai 2019

DATE D’AFFICHAGE

21 mai 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

OBJET

**Demande de subvention
auprès de l’Agence de l’Eau
et du Département
concernant la mission de
maîtrise d’œuvre pour la
reconstruction de la station
de traitement des eaux
usées du hameau de Venant**

Pour : 13**Contre : 0****Abstentions : 0**Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-neuf le lundi 27 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL, Cécile POIRIER et Sarah BLONDEAU, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET, et Henri BERTAZ.

Absent représenté :

François BOUBET donne pouvoir à Henri BERTAZ

Absente :

Josiane DUCOS

Secrétaire de séance Patrice KOPACZ

ARRIVÉE

28 MAI 2019

SOUS-PRÉFECTURE D’ÉTAMPES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les préconisations du Schéma Directeur d’Assainissement communal (2016-2017),

Vu l’état de la station d’épuration du hameau de Venant,

Vu l’estimation des travaux de construction d’une nouvelle station de traitement des eaux usées (une enveloppe financière prévisionnelle d’environ 92 500 € HT),

Vu l’estimation de la maîtrise d’œuvre pour la construction de la future station d’épuration (une enveloppe prévisionnelle de 20 775 € HT),

Considérant que la station de Venant a des difficultés de fonctionnement, les lits de sable sont colmatés et ne permettent plus un traitement satisfaisant ni de répondre aux exigences réglementaires,

Considérant qu’il est nécessaire d’engager désormais un maître d’œuvre pour la réalisation des travaux de construction,

Considérant qu’il est nécessaire de faire des demandes de subventions auprès de l’Agence de l’eau Seine Normandie et auprès du Conseil Départemental de l’Essonne,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter des subventions auprès de l’agence de l’eau et auprès du Département,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 mai 2019

DATE D’AFFICHAGE

21 mai 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

OBJET

**Maîtrise d’œuvre pour la
reconstruction de la station
du hameau de Venant**

**Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0**

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

L’an deux mille dix-neuf le lundi 27 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL, Cécile POIRIER et Sarah BLONDEAU, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET, et Henri BERTAZ.

Absent représenté :

François BOUBET donne pouvoir à Henri BERTAZ

Absente :

Josiane DUCOS

Secrétaire de séance Patrice KOPACZ



Considérant le souhait de la commune de BOISSY LE SEC de s’adjoindre les compétences d’un maître d’œuvre pour mener à bien l’opération de reconstruction de la station d’épuration communale du Hameau de Venant et la démolition de la station existante.

Considérant le marché de maîtrise d’œuvre n°2019-001 relatif à la mission de maitrise d’œuvre.

Considérant l’analyse des offres présentée par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le marché n°2019-001 relatif à la mission de maitrise d’œuvre dans le cadre de l’opération de reconstruction de la station d’épuration communale du Hameau de Venant et la démolition de la station existante pour un montant de 20 775,00 € H.T. proposé par le Cabinet BUFFET Ingénierie (119 Ter rue Paul Fort – 91310 MONTLHERY).

SOLLICITE les aides de l’Agence de l’Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l’Essonne.

Charge le Maire d’effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Frédéric GOUPIL





**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 mai 2019

DATE D’AFFICHAGE

21 mai 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

OBJET

**Demande de subvention
auprès de l’Agence de l’Eau
et du Département
concernant la mission de
maîtrise d’œuvre pour la
reconstruction de la station
de traitement des eaux
usées du hameau de Venant**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-neuf le lundi 27 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte MEYER, Sophie DARCEL, Cécile POIRIER et Sarah BLONDEAU, Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET, et Henri BERTAZ.

Absent représenté :

François BOUBET donne pouvoir à Henri BERTAZ

Absente :

Josiane DUCOS

Secrétaire de séance Patrice KOPACZ



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les préconisations du Schéma Directeur d’Assainissement communal (2016-2017),

Vu l’état de la station d’épuration du hameau de Venant,

Vu l’estimation des travaux de construction d’une nouvelle station de traitement des eaux usées (une enveloppe financière prévisionnelle d’environ 92 500 € HT),

Vu l’estimation de la maîtrise d’œuvre pour la construction de la future station d’épuration (une enveloppe prévisionnelle de 20 775 € HT),

Considérant que la station de Venant a des difficultés de fonctionnement, les lits de sable sont colmatés et ne permettent plus un traitement satisfaisant ni de répondre aux exigences réglementaires,

Considérant qu’il est nécessaire d’engager désormais un maître d’œuvre pour la réalisation des travaux de construction,

Considérant qu’il est nécessaire de faire des demandes de subventions auprès de l’Agence de l’eau Seine Normandie et auprès du Conseil Départemental de l’Essonne,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter des subventions auprès de l’agence de l’eau et auprès du Département,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- **Sollicite** une subvention la plus élevée possible auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie et auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de reconstruction de la station d'épuration du hameau de Venant,
- **Donne** pouvoir au Maire pour solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département les plus élevées possibles,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

 **Le Maire,
Frédéric GOUPIL**



Page 2

Suite de la délibération